République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon	Arrêté n° 2021-004	
OBJET :	Autorisation de voirie : installation d'un echaffaudage Rue Testot Ferry du 8 au 12 Février 2021.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande du 8 Janvier 2021 faite par Mr et Mme DRIDI Imed et Sylvie, domiciliés rue Adrien ARCELIN, 71960 SOLUTRE-POUILLY concernant l'installation d'un echaffaudage Rue Testot Ferry à SOLUTRE-POUILLY pour permettre des travaux de réfection de façade de leur propriété cadastrée B 912,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.
Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 8 jusqu'au 12 Février 2021, pour une durée de 5 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.
La Rue sera barrée à la circulation de tous véhicules.

ARTICLE 3 : Stationnement.
Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.
Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1er janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4ème mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier
Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par la commune pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 14/01/2021
Le Maire : Jean-Claude LAPIERRE

MAIRIE DE SOLUTRÉ-POUILLY (S.-&-L.)

Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports
VOIRIE - NATIONALE - DÉPARTEMENTALE - COMMUNALE

DEMANDE

1 à 11 et 19 ☐ **D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX**

2 à 6 ☐ **DE PERMISSION OU AUTORISATION DE VOIRIE**

12 à 15 ☒ **DE PERMIS DE STATIONNEMENT OU DE DEPOT**

16 à 20 ☐ **D'ALIGNEMENT**

Les demandes établies en deux exemplaires sont à présenter un mois à l'avance à la Mairie de la Commune concernée qui les transmettra à l'autorité chargée de la gestion de la voie. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande, l'autorisation est réputée refusée. Sur demande expresse du pétitionnaire le refus doit être pris en la forme d'un arrêté.

1. DEMANDEUR

NOM, Prénom, ou DENOMINATION RIDI MED Tél. 0681026642
Demande pour le compte de : _____
(Bénéficiaire de la future autorisation)
ADRESSE (Numéro, voie) Rue Adrien ARCELIN

COMMUNE : SOULTZ-POUILLY Code postal 71960 Bureau distributeur _____

QUALITÉ :
☐ PARTICULIER ☐ CONDUCTEUR-OPERATION ☐ CONCESSIONNAIRE
☐ MAITRE D'OUVRAGE ☐ MAITRE D'ŒUVRE ☐ ENTREPRENEUR

2. OBJET DE LA DEMANDE

1. ☐ OUVRAGES ET CANALISATIONS DES CONCESSIONNAIRES
   - 1a ☐ eau
   - 1b ☐ assainissement
   - 1c ☐ P.T.T.
   - 1d ☐ gaz
   - 1e ☐ E.D.F.
   - 1f ☐ autres _____
2. ☐ OUVRAGES ET BRANCHEMENTS PARTICULIERS
   - 2a ☐ eau
   - 2b ☐ assainissement
   - 2c ☐ P.T.T.
   - 2d ☐ gaz
   - 2e ☐ E.D.F.
   - 2e ☐ autres _____
3. ☐ AQUEDUCS ET PONCEAUX
4. ☐ FOSSES - BARRAGES - ECLUSE
5. ☐ DISTRIBUTEURS DE CARBURANTS
6. ☐ VOIES FERREES PARTICULIERES
7. ☐ ACCES, PORTES ET ENTREES CHARRETIERES
8. ☐ MODIFICATION D'UN ACCES EXISTANT
9. ☐ EXCAVATION A CIEL OUVERT, CARRIERES SOUTERRAINS, PUITS, CITERNES
10. ☐ PASSAGES INFERIEURS OU SUPERIEURS
11. ☐ TROTTOIRS
12. ☒ ECHAFAUDAGES, DEPOT DE MATERIAUX
13. ☐ ETALAGES, VENTE DE PRODUIT DE TOUTE NATURE, CHAISES ET TABLES DE CAFE
14. ☐ ABATTAGE D'ARBRES EN BORDURE DE VOIE
15. ☐ DEPOT DE BOIS
16. ☐ ALIGNEMENT, HAIES SECHES, CLOTURES
17. ☐ ALIGNEMENT HAIES VIVES
18. ☐ PLANTATION EN BORDURE DES VOIES
19. ☐ OUVRAGES SUR CONSTRUCTIONS ASSUJETTIES A RECULEMENT
    - 19a ☐ crépis ou rejointement
    - 19b ☐ établissement d'un poitrail (relief)
    - 19c ☐ exhaussement ou abaissement des murs et façades
    - 19d ☐ réparation chaperons de mur et dalles de recouvrement
    - 19e ☐ revêtement des façades
    - 19f ☐ ouverture ou suppression de baies
    - 19g ☐ saillies (préciser lesquelles à la rubrique 20)
    - 19h ☐ autres _____
20. ☐ SAILLIES ET TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EN BORDURE DES VOIES
    - 20a ☐ soubassements
    - 20b ☐ colonnes fenêtres contrevents
    - 20c ☐ tuyaux et cuvettes, grilles de fenêtres
    - 20d ☐ socles de devantures
    - 20e ☐ petits balcons
    - 20f ☐ grands balcons et saillies de toiture
    - 20g ☐ lanternes, enseignes attributs
    - 20h ☐ auvents et marquises
    - 20i ☐ bannes (stores)
    - 20j ☐ corniches
    - 20k ☐ châssis basculants
    - 20l ☐ marches et saillies au sol
    - 20m ☐ portes et volets
    - 20n ☐ autres _____
21. ☐ AUTRE DEMANDE DECRITE CI-DESSOUS

3. LOCALISATION
NATURE DUREE DE L'OCCUPATION OU DES TRAVAUX

COMMUNE : Soultre Pouilly LIEU-DIT :

ADRESSE : Rue Adrien Arcelin PARCELLE N° B SECTION N° 912

VOIE CONCERNÉE : ROUTE NATIONALE N° CHEMIN DEPARTEMENTAL N°

VOIE COMMUNALE N° CHEMIN RURAL N°

OU RUE

OU PLACE

RUBRIQUE 1 et 2 : DUREE DES TRAVAUX DATE DE DEBUT

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRENEUR :

RUBRIQUE 1 à 21 : NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE S'IL EST AUTRE QUE LE DEMANDEUR :

RUBRIQUE 12 à 15 : DUREE DE L'OCCUPATION 5 Jours DATE DE DEBUT 08/02/2021

(Voir correspondance des rubriques au verso).

4. PIECES A JOINDRE

A TOUTE DEMANDE : PLAN DE SITUATION

RUBRIQUE 1 :

- PLAN FIGURATIF DES TRAVAUX AU 1/500e OU 1/200e
- NOTICE EXPLICATIVE
- PLAN DE REPERAGE DE RESEAUX EXISTANTS SITUES A MOINS DE 1,50 M DE L'AXE D'IMPLANTATION DU RESEAU PROJETE
- RENSEIGNEMENTS SUR LA NATURE GEOTECHNIQUE DU SOL DEFINIS A PARTIR DE SONDAGES DE RECONNAISSANCE POUR LES TERRASSEMENTS EFFECTUES A PLUS DE 1,30 M DE PROFONDEUR

RUBRIQUE 2 :

- PLAN DE REPERAGE DU RESEAU EXISTANT AU DROIT DES TRAVAUX AVEC INDICATION DE LA PROFONDEUR DE LA CANALISATION PRINCIPALE ET DU BRANCHEMENT ENVISAGE
- DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

RUBRIQUES 5, 6, 10 :

- DOSSIER PARTICULIER AVEC PLANS DETAILLES

RUBRIQUES 3, 4, 9, 11, 12, 13, 15 :

- CROQUIS OU DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX, DE L'INSTALLATION OU DE L'OCCUPATION ENVISAGEE
- EXTRAIT PLAN CADASTRAL

RUBRIQUES 7, 8, 14, 16, 17, 18, 19, 20 :

- EXTRAIT PLAN CADASTRAL
- PHOTOCOPIE DE L'ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

OU DECLARATION SUR L'HONNEUR ATTESTANT, SOIT L'ABSENCE DE CONSTRUCTION SUR LE TERRAIN, SOIT L'ANNEE DE CONSTRUCTION DE LA BATISSE

(Voir correspondance des rubriques au verso).

5. ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

JE SOUSSIGNE AUTEUR DE LA DEMANDE CERTIFIE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS QUI Y SONT CONTENUS. JE M'ENGAGE DANS LE CAS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A ACQUITTER (sauf cas d'exonération prévue par la loi) UNE REDEVANCE ANNUELLE AU PROFIT DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT OU DE LA COMMUNE, SELON LA NATURE DE LA VOIE CONCERNEE.

DATE 14/01/21 SIGNATURE :

cf. demande par mail du 8/01/2021

14 JAN. 202

6. AVIS DU MAIRE

OBSERVATIONS

Favorable

DATE DE TRANSMISSION ET SIGNATURE :

Jean-Claude LAPIERRE
Maire

MAIRIE DE SOULTRE-POUILLY (S.-&-L.)
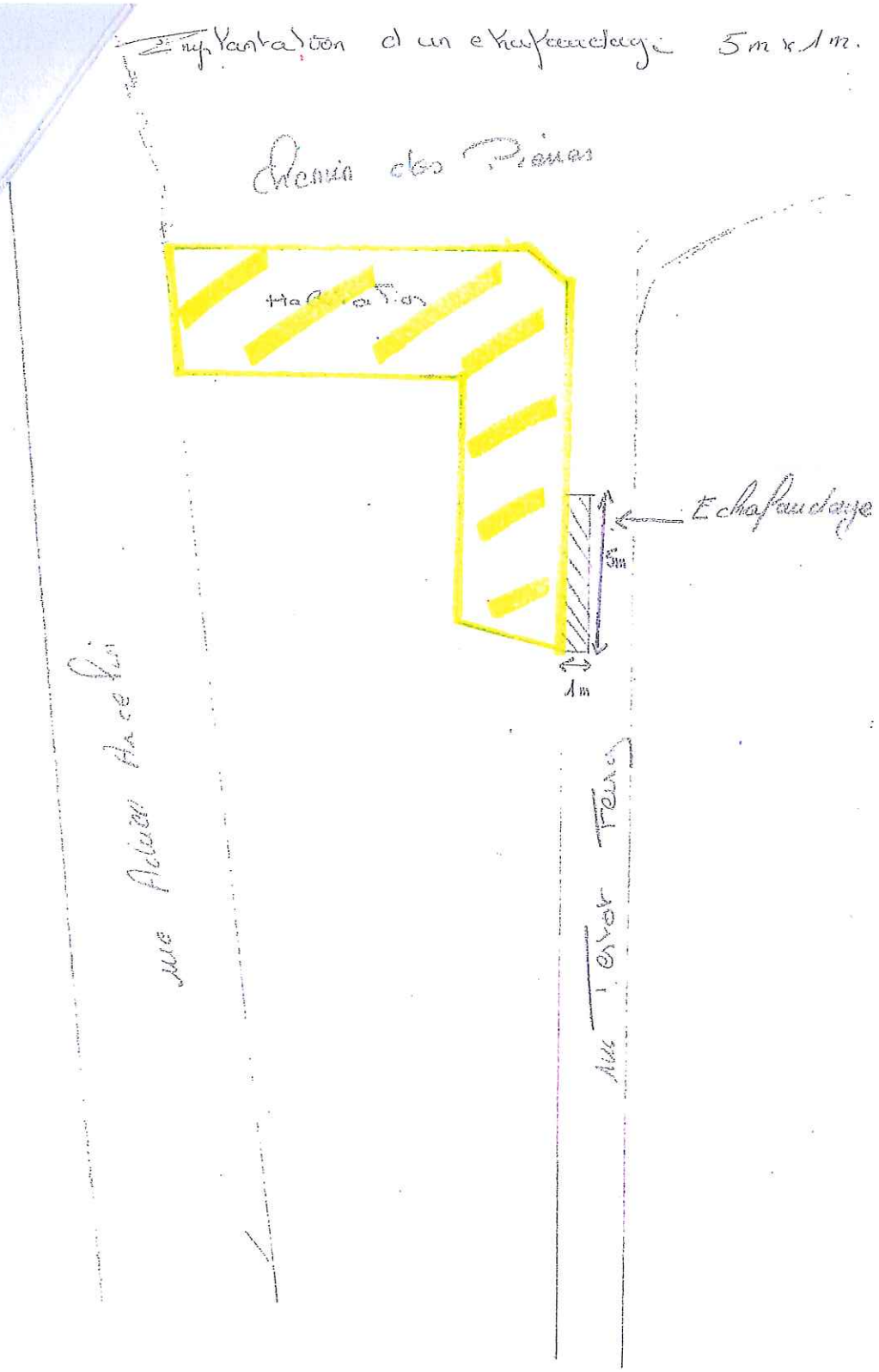
Implantation d'un échafaudage 5m x 1m.